

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE SERNHAC

### Séance du 17/07/2024 délibération 47/2024

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	12

Date de la Convocation
10/07/2024

Date d’Affichage

Objet de la délibération
--------------------------

**Emprunt  
AMENAGEMENT  
TERRAIN CHEMIN  
DES CAVALIERS/  
ORMEAUX**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
---

le

et publication ou notification
--------------------------------

du

L’an deux mille vingt-quatre, et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPRET Gaël, Maire.

Présents : Mmes FERNANDEZ Véronique, MOURISSARGUES Candy, Mme HOURTAL Eloïse , Mrs DUPRET Gaël, OLIVE SALOMMEZ David, GARCIA Grégory, RENSON Luc, GASPARD Gauthier, LAMOULIE Maxime, ABELLAN Pierre, DAUGA Laurent, Mr CHAY Gilles,

Absents : Mme PAULIN Evelyne procuration donnée à Mme FERNANDEZ Véronique, Mr NAVARRO Jean-François procuration donnée à Mr DUPRET Gaël, Mr REY Philippe procuration donnée à Mr DAUGA Laurent, Mme SIMON Dominique procuration donnée à Mme MOURISSARGUES Candy, Mr FAURE Olivier, Mme GEYNET Christelle, LAURENT Syham.

**Secrétaire:** Mme FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément au vote du budget primitif 2024, pour financer l’acquisition et l’aménagement du chemin des Cavaliers/Ormeaux en vue de créer des terrains constructibles à la vente, il est nécessaire de recourir à un emprunt de : 400.000 €.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

L’Assemblée après en avoir délibéré

- **Décide** à l’unanimité de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc l’attribution d’un prêt de 400.000 € pour le financement de l’acquisition et l’aménagement des parcelles du chemin des Cavaliers/Ormeaux en vue de créer des terrains constructibles à la vente

Dit que ce prêt sera établi selon les caractéristiques suivantes :

Durée 24 mois

Taux fixe : 4.02%

Remboursement du capital à l’échéance finale

Paiement des intérêts à terme échu, en périodicité trimestrielle

Remboursement anticipé : Possible sans indemnité

Frais de dossier 0,20% du montant emprunté

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc.

Cette délibération remplace la précédente adressée à la Préfecture, suite à une erreur de retranscription.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Suivent les signatures.

Pour copie conforme  
Le Maire